

Metz, le 15 mars 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

**La responsable de l'unité police de l'eau**  
à

Affaire suivie par : Gaëlle DELACAUCHY  
Tél : 03 87 34 83 50  
E-mail : gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

**Office National des Forêts  
A l'attention de Monsieur Philippe Hardy  
1 rue Thomas Edison  
57070 METZ**

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant l'élargissement d'un ouvrage sur le ruisseau d'Oudrenne sur la commune d'Oudrenne – N°57-2022-00136

Accord immédiat

**RÉF.** : Y:\1. Dossiers PE\Travaux sur cours d'eau\OUDRENNE\2022- \_DLE\_ONF

**P.J.** : 2

**Lettre recommandée avec accusé de réception N°** *1A 167 033 2448 0*

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante : élargissement d'un ouvrage de franchissement sur le ruisseau d'Oudrenne.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier complet : 3 mars 2022
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2022-00136

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier, et je vous prie de trouver ci-joint le récépissé de déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. **Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé.** Il vous revient également de respecter les dispositions relevant de la rubrique 3.1.2.0 précisées par l'arrêté du 28 novembre 2007 que vous trouverez en PJ.

**Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait qu'il est nécessaire de mettre en place un filtre à sédiments à l'aval du chantier.**

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de Oudrenne pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

  
Céline DELLINGER

Copie : Mairie de Oudrenne